



CAMPING DU LAC ***
Plan d'eau du Fourneau
71430 PALINGES
Tél : (+33) 03.85.88.14.49
campingdulac.palinges@yahoo.com
www.campingdulac.eu

Conditions Générales de location d'un hébergement au 03 mai 2021

(exemplaire à conserver)

Conditions de réservation

Location : Les hébergements sont entièrement équipés et la liste des équipements sera fournie sur simple demande (hors GOBI, POD, CABA'TENTE et HELSINKI). Le forfait de base est de 2 à 7 personnes selon le type d'hébergement. Aucune personne supplémentaire ne sera acceptée au-delà de la capacité maximum de l'hébergement. L'accès au camping sera refusé à toute personne non indiquée au contrat.

La réservation : Pendant la durée de l'option définie lors de votre demande, il vous appartient de nous faire parvenir votre règlement. Passé ce délai, votre demande sera automatiquement annulée. Votre réservation ne sera définitive que lorsque nous vous l'aurons confirmé par écrit.

Conditions de paiement

- ◆ Pour les réservations effectuées plus de trente jours avant le début de votre séjour, un acompte d'au moins 30% du montant total de votre séjour vous sera demandé, avec un minimum de 30€. Cet acompte sera encaissé à réception. Le solde devra être payé au moins 30 jours avant votre arrivée.
- ◆ Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date de début de votre séjour, le règlement intégral doit être versé au moment de votre réservation.
- ◆ En cas de non-paiement du solde en temps voulu, nous considérerons qu'il s'agit **d'une annulation de votre part et votre séjour sera annulé de plein droit.** Le règlement intégral restera dû conformément au présent contrat.
- ◆ Les chèques vacances sont acceptés (hors tarifs promotionnels et acomptes) dans la limite de 50% du montant du séjour.

Annulation

Notre établissement vous propose en option une assurance « Annulation et Interruption » dans votre contrat de location. Notre partenaire CAMPEZ COUVERT s'engage à rembourser tout ou partie du séjour à nos vacanciers selon les modalités et conditions de leur contrat.

SANS souscription de l'assurance annulation :

- ◆ **Annulation de votre fait ou pour convenance personnelle :**
Toute annulation de réservation doit être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception et donnera lieu à l'établissement d'un avoir valable 18 mois, de 80% du montant des sommes versées (hors frais de dossier) pour une annulation plus de 30 jours avant la date prévue du début du séjour, ou de 50% (hors frais de dossier) pour une annulation moins de 30 jours avant la date du début du séjour.
- ◆ **Annulation de notre fait avant le début du séjour :**
En cas d'annulation de notre fait, y compris en cas de force majeure, votre séjour vous sera totalement remboursé.

AVEC souscription de l'assurance annulation :

En cas d'annulation, avertir le camping de votre désistement dès la survenance d'un évènement empêchant votre venue par téléphone ou par mail. Vous devez aviser l'assureur immédiatement et fournir les renseignements et documents que la compagnie vous demandera.

- ◆ **Vous subissez un sinistre couvert par le contrat CAMPEZ COUVERT :**
Si vous êtes à jour dans le règlement de votre séjour vis-à-vis de notre comptabilité, la compagnie se chargera directement de votre indemnisation en fonction de leur barème de garanties.
- ◆ **Vous subissez un sinistre qui n'est pas couvert par le contrat CAMPEZ COUVERT :**
Si le motif du sinistre n'est pas garanti par le contrat de l'assureur, nous vous remboursons le montant des sommes versées sous 30 jours après la fin du séjour prévu, déduction faite de la cotisation d'assurance payée à notre partenaire et d'une franchise :
 - de 10% pour une annulation déclarée à la compagnie plus de 30 jours avant votre arrivée,
 - de 20% pour une annulation déclarée à la compagnie moins de 30 jours avant votre arrivée,
 - de 30% sans justificatif de déclaration de sinistre auprès de la compagnie d'assurance.



CAMPING DU LAC ***
Plan d'eau du Fourneau
71430 PALINGES
Tél : (+33) 03.85.88.14.49
campingdulac.palinges@yahoo.com
www.campingdulac.eu

Interruption de séjour, exclusion ou prestations non utilisées

En l'absence d'assurance annulation CAMPEZ COUVERT, aucun séjour interrompu ou abrégé ou prestations non utilisées ne pourra faire l'objet d'un remboursement de notre part.

Si vous avez souscrit l'assurance CAMPEZ COUVERT : vous reporter aux conditions générales de leur contrat.

Tout visiteur, même invité, entrant dans le camping sans se présenter à l'accueil sera immédiatement exclu et restera redevable du tarif visiteur.

En cas d'exclusion, notamment pour non-respect du règlement intérieur, comportement inapproprié, nuisances, etc.... aucun remboursement ne pourra être réclamé et occupants devront quitter les lieux sur le champ.

Animaux

Les animaux de compagnie discrets, bien élevés, vaccinés et tenus en laisse sont les bienvenus au camping.

En raison de la nature du revêtement de sol, ils ne pourront séjourner dans les tentes GOBI et les PODS.

Ils ne seront admis dans les chalets qu'avec l'accord du gérant et devront être déclarés lors de la réservation.

Ils ne devront en aucun cas faire leurs besoins dans le camping, ou occasionner une gêne quelconque pour les autres résidents présents ou futurs. Il est strictement interdit de les laisser seuls dans les hébergements.

En cas de présence d'animaux dans les hébergements, la restitution des lieux en parfait état de propreté sera d'autant plus exigée. En outre, une taxe pour participation aux frais d'hygiénisation de 25€ vous sera demandée.

Arrivée et départ

Arrivée :

- Vous serez accueillis au camping entre 16h30 et 21 h.
- A la remise des clefs, une caution de 200 € vous sera demandée pour votre chalet (CHQ, € ou CB).
- Toute anomalie devra être signalée immédiatement.
- Nous vous rappelons que toute location de chalet doit être couverte par votre police d'assurance.

Départ :

- Le jour du départ indiqué sur votre contrat de location, le chalet doit être libéré entre **8h et 10 h au plus tard**.
- Afin d'établir une vérification des lieux, vous devrez prendre RV à l'accueil au plus tard la veille de votre départ. En cas de départ matinal impératif avant l'ouverture de nos bureaux, la caution sera conservée jusqu'à l'inspection pour garantir la restitution des lieux complet en bon état de fonctionnement et de propreté. il vous appartiendra de venir récupérer tout ou partie de la caution aux heures d'ouverture.
- Tout objet manquant, cassé, taché ou détérioré vous sera facturé.
- **A défaut d'option ménage final, la location doit être rendue en parfait état de propreté** : vaisselle, sanitaires, cuisine, réfrigérateur, micro-ondes, évier, vitres et sols doivent être nettoyés scrupuleusement et les poubelles vidées. **Non inclus dans le forfait ménage** : nettoyage de la vaisselle, de la cuisine et enlèvement des poubelles.
- Si le nettoyage n'est pas suffisant à la restitution des clefs, le forfait ménage final sera retenu sur votre caution.
- Si aucune anomalie n'est constatée, votre caution vous sera restituée en totalité : il vous appartiendra de venir la récupérer à l'accueil. A défaut, votre chèque sera détruit ou votre empreinte de CB automatiquement effacée.

Litige

En cas de litige, la compétence est déléguée au tribunal de la juridiction dont dépend le camping.

Règlement intérieur

Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping affiché devant le local d'accueil.

RAPPEL

Pour assurer la sécurité et la tranquillité de tous dans l'enceinte du camping,

la circulation des véhicules est interdite de 22h à 8h le matin.

En cas d'arrivée tardive ou de départ matinal, les véhicules seront garés sur le parking extérieur et les occupants devront utiliser l'accès piéton **en observant la plus grande discrétion** afin de ne pas gêner le repos des autres vacanciers présents sur le site.